

Regroupement Pédagogique Intercommunal La Taillée – Le Gué de Velluire.

École Maternelle Marie RENARD  
101, rue du 8 mai  
85 450 La Taillée  
02 51 52 56 21

École publique Charles PERRAULT  
1 chemin des écoles  
85 770 Le Gué de Velluire  
09 88 77 30 96

**PROCES VERBAL DU 2<sup>ème</sup> CONSEIL D'ECOLE DE L'ANNEE 2016-2017**

Jeudi 2 mars 2017

Début de la séance : 18h00

Les représentants de la commune :

**Commune du Gué de Velluire**

Monsieur le Maire du Gué de Velluire: Monsieur MARQUIS  
Madame la Conseillère Municipale attachée aux Affaires Scolaires : Madame OUVRART

**Commune de La Taillée**

Madame le Maire de La Taillée : Madame ARDOUIN  
Madame la Conseillère Municipale attachée aux Affaires Scolaires : Madame MASSE

-----  
L'inspecteur de l'éducation nationale :

-Monsieur DOURIAUD *excusé*

Les représentants des parents d'élèves :

-Monsieur LIGONNIERE	- Madame ESTIOT <i>absente</i>
-Monsieur GIRARD	- Madame FONTENEAU
-Madame JOGUET	- Madame JULES
-Madame COCHONNEAU	- Madame BOUJU

Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) :

-Mme BONNEAU Marcelle

L'équipe éducative du RPI :

-Madame ROGER en charge des TPS-PS-MS-GS et de la direction à La Taillée  
-Madame GONZALO en charge des TPS-PS-MS-GS  
-Mademoiselle COLARD en charge des CP-CM1-CM2  
-Mademoiselle LEVALET en charge des CE1- CE2 et de la direction au Gué de Velluire  
-Monsieur COLAS, enseignant du dispositif plus de maîtres que de classes *excusé*  
-Madame BRILLET, aide maternelle *excusée*  
-Madame GAUFFRETEAU, aide maternelle *excusée*

Afin d'éviter tout retard, nous rappelons que toute question n'ayant pas été portée à la connaissance de l'équipe pédagogique ne sera pas traitée lors de ce conseil d'école.

**Ordre du jour**

- 1-Approbation du Procès-verbal du premier Conseil d'École.
- 2-Point sur les effectifs.
- 3-Les projets des écoles
- 4-LSU
- 5-Point sur les finances.
- 6-Les partenariats.
- 7-Questions diverses.

### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil d'École du 16 juin 2016.**

Comme convenu lors des précédents Conseils d'École, le procès-verbal de chaque Conseil d'École est envoyé à tous les membres invités avant d'être affiché et présenté aux parents d'élèves.

Aucune observation particulière n'étant relevée à la lecture du procès-verbal du dernier conseil d'école, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2- Point sur les effectifs**

- *Les effectifs actuels* : Voici la répartition actuelle par niveau et par classe :

PS1	PS2	MS	GS	Total Mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	Total école
7	16	12	12	47	10	14	12	9	8	53	100
47 élèves				47	53 élèves				53	100	

- *Les prévisions pour la rentrée 2017-2018* :

PS1	PS2	MS	GS	Total Mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	Total école
4	10	16	12	42	12	10	14	12	9	57	99

Le seuil d'ouverture en RPI est fixé à **115 élèves**.

### **3- Les projets des écoles**

#### **● Enrichir le lexique pour améliorer la maîtrise de la langue.**

→ Le cahier de littérature.

→ Le cahier de vocabulaire.

→ Utilisation du site internet des écoles : A la Taillée, mise en ligne des chansons et des comptines apprises à l'école. Au Gué, mise en ligne d'articles en lien avec les activités menées à l'école.

→ Utilisation des BCD des écoles.

#### **● Construire un parcours artistique et culturel progressif et cohérent.**

##### A La Taillée :

→ Théâtre au Jean-Baptiste à Chaillé les Marais : Le 7 novembre « Peur de tout, peur de rien » de Alice Bourgasser, le 1 et 2 décembre « Odilon le Bouffon » de Guy Bourgoïn et le 27 janvier « Réveil maman » de Jérôme Aubineau.

→ Projection de films dans la salle de motricité : le 16 décembre « Le bonhomme de neige » et le 10 février « Minuscule : La vallée des fourmis perdues » et le court-métrage « Monsieur Louis », en lien avec l'album et le thème de la période.

##### Au Gué de Velluire :

→ Jumelage avec le théâtre le Grand R de la Roche sur Yon. Les élèves de CM1-CM2 ont assisté à l'installation « numérique et sonore » «Flow 612» le mardi 10 janvier 2017.

→ « École et cinéma » : Jeudi 24 novembre 2016, Le roi et l'oiseau, pour toute l'école. Mardi 24 janvier 2017 : L'histoire sans fin pour les CP-CE.

→ Poursuite de l'initiation à l'Allemand par Mme Roger auprès des CM.

→ Jumelage avec le théâtre le Grand R de la Roche sur Yon. Les élèves de CM1-CM2 assisteront au spectacle « Ivan le Terrible », le 23 mai.

→ « École et cinéma » : Jeudi 16 mars 2017 Wajada, pour toute les CM. Jeudi 18 mai 2017 : Les burlesques pour toute l'école.

## Regroupement Pédagogique Intercommunal La Taillée – Le Gué de Velluire.

### ● Vivre des projets coopératifs pour devenir élèves.

#### A La Taillée :

→ La nouvelle organisation de l'école : bilan très positif :

- Climat scolaire calme : les élèves sont moins nombreux dans les classes. Cela est d'autant plus bénéfique qu'ils sont maintenant 47 élèves, 5 de plus depuis la rentrée.

- Regards croisés des adultes sur les élèves, et les élèves profitent d'un apprentissage plus riche, encadrés par les 4 adultes de l'école. Les enseignants mènent les séances d'apprentissage tandis que les aides maternelles sont chargées des séances d'entraînement.

Cette organisation donne un rôle tout particulier aux aides maternelles en mettant en avant le côté éducatif de leur poste.

- Fonctionnement innovant, qui amène des modalités pédagogiques diverses : petits groupes de niveau ou multi-niveaux, aménagement thématique des salles, coopération et tutorat encouragés, développement de l'autonomie...

Cette organisation a été approuvée par l'Inspecteur de circonscription lors de sa visite, il nous conseille de l'inscrire dans le futur projet d'école pour en assurer sa pérennité.

L'école a présenté son organisation pour les Journées de l'innovation, action qui permet de valoriser les écoles qui mènent des projets innovants en faisant un appel à projet chaque année.

→ Le projet « Recette » : réalisation des recettes chaque mois.

→ Fresque sur le thème de l'hiver réalisée par tous les élèves.

→ Jeux de coopération en salle de motricité pour les élèves de MS et GS durant la période 3.

→ Rencontre sportive prévue le mardi 30 mai à l'Ile d'Elle.

#### Au Gué de Velluire :

→ Attestation de Première Éducation à la Route : M. DAMMAN est intervenu auprès des CM (le 7 décembre 2016 pour la théorie).

→ Défi maths avec le collège : les CM1-CM2 ont pu résoudre des défis et communiquer avec les élèves du collège par le biais de la plate-forme e-lyco

→ Intervention M'Tdents : Le vendredi 4 novembre 2016, des membres de l'association M'T Dents sont intervenus auprès des élèves de CP. Cependant, 3 questionnaires (à destination des parents) seulement nous ont été retournés (sur 9 CP). Le dentiste de l'association nous a expliqué que sans ce retour ses interventions risquaient d'être supprimées à l'avenir.

→ Attestation de Première Éducation à la Route : M. DAMMAN reviendra le 4 mai pour la partie pratique.

→ Course d'orientation/défi Calculatrice : dans le cadre de la liaison école-collège, les élèves de CM2 se rendront le 14 mars au collège de l'Ile d'Elle dans l'après-midi pour participer à un défi maths ainsi qu'une course d'orientation. Les CM1 les accompagneront mais ne participeront pas à ces activités.

Le 2<sup>ème</sup> conseil école-collège aura lieu le mercredi 26 avril au collège. Pas d'ordre du jour à l'heure actuelle.

→ Marché de printemps le jeudi 30 mars à 17h00

→ « Conseils d'école élèves » avec tous les élèves : permet de nombreux débats riches et constructifs sur la vie de l'école.

#### Projets communs aux deux écoles :

→ Rencontre « Danses et Chants » : Les élèves participeront à une rencontre « Danses et chants » à Vouillé les Marais avec les écoles du réseau, le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les élèves de l'élémentaire. La date est fixée au 3 avril 2017.

→ La photo de classe a eu lieu le mardi 25 avril.

→ Carnaval : 17 mars 2017

Regroupement Pédagogique Intercommunal La Taillée – Le Gué de Velluire.

- Portes ouvertes : printemps 2017
- Rencontre littéraire : en réflexion
- Fête de l'école : elle se déroulera le samedi 24 juin 2017.
- Pique-nique du RPI (le 7 juillet : lieu à définir)

#### **4- LSU**

Depuis la rentrée de septembre, l'éducation nationale a mis en place le Livret Scolaire Unique. Il s'agit d'un livret scolaire, regroupant les résultats de chaque élève du CP à la 3ème. Cet outil doit permettre une uniformisation des modalités d'évaluation (A, AR, ECA, NA, ou autre) mais aussi favoriser la communication des dossiers durant la scolarité obligatoire.

Le LSU est un outil numérique, consultable et modifiable uniquement par les enseignants. Il n'y a pas d'accès prévu pour les parents à ce jour, mais le sera peut-être à l'avenir. Sa version imprimée doit être communiquée aux familles selon les habitudes de l'école.

Cet outil étant encore en phase de développement, nous l'investissons peu à peu. Courant avril, l'application Edumoov que nous utilisons déjà pour éditer les bulletins, permettra de faire la bascule vers le LSU. Ainsi, nous déciderons en équipe des documents que nous vous communiquerons pour les prochaines périodes.

En maternelle : Un nouvel outil d'évaluation prend également forme cette année avec le carnet de suivi, qui sera commun à tous les enseignants d'une même école. Les enseignants sont en formation jusqu'à fin mai 2017 pour élaborer cette outil en équipe, qui se présentera sous forme numérique à La Taillée : la communication des progrès des élèves auprès des parents se fera par le biais de clés USB.

#### **5- Point sur les finances**

<b>PROJETS FINANCÉS</b>	
<b>La Taillée</b>	<b>Le Gué de Velluire</b>
- achat de cadeaux de Noël avec le compte mairie	- achat d'ordinateurs portables (subvention amicale : 200€)
- entrées au théâtre +adhésion	- <u>Cinéma 1<sup>er</sup> trimestre</u> : prix entrée 1€/élève + transport : 173€ (CP-CE)
	- <u>Cinéma 2<sup>e</sup> trimestre</u> : prix entrée 1€/élève + transport : 163€ (Cp-CE)
-Rencontre sportive : achat du goûter + transport	- <u>Cinéma 2<sup>e</sup> trimestre</u> : prix entrée 1€/élève + transport : 147€ (CM)
- Achat du matériel nécessaire à la réalisation du projet « Recette ».	- <u>Théâtre 1<sup>er</sup> trimestre</u> : entrées : 277,5€
- Achat du matériel nécessaire pour les expériences du projet « sciences »	- <u>Théâtre 2<sup>e</sup> trimestre</u> : entrées + transport en RPH 386,75 € (après remboursement RPH : reste transport à notre charge : 34€ (sur 340€)
- Sortie de fin d'année au Centre Beautour	- <b><u>Sortie de fin d'année en réflexion</u></b>

#### **6- Les partenariats avec les mairies**

**Projet Éducatif Territorial** : Le PEDT avait été rédigé par le comité de pilotage réuni par les mairies dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et permet de définir les horaires de l'école et des NAP ainsi que les modalités de mise en place des NAP. Le PEDT des communes Le Gué/La Taillée arrivant à son terme à la fin de l'année, il devra être renouvelé pour les années 2017 à 2020.

Travaux réalisés à l'école du Gué :

- Mise en service de la cantine en janvier

Regroupement Pédagogique Intercommunal La Taillée – Le Gué de Velluire.

- Finition de peinture : portes des classes
- Clé commune à tous les accès à l'école, cantine, garderie

A prévoir :

- Mise en place de plaques de liège dans le couloir à l'école du Gué pour faciliter les affichages
- Tracés sur la cour (au Gué, les enseignants fourniront un plan à la Mairie)
- Installation d'un interphone pour faciliter les entrées et sorties en dehors des temps d'ouverture du portail au Gué.
- vérifier poignée toilettes pour handicapés au Gué
- distributeurs de papiers à remplir tous les jours dans les toilettes au Gué, à La Taillée, suite à une question de parent, installation de distributeurs de savon et de papier dans le couloir et les toilettes + robinetterie adaptée aux enfants dans le couloir afin de permettre un lavage des mains systématique avant midi. En effet, l'intervention de l'infirmière scolaire a été efficace pour sensibiliser les élèves de maternelle au lavage des mains.
- La Mairie du Gué ne souhaite pas mettre de papiers dans les toilettes, pour cause d'éviers ou de toilettes bouchés ; cependant les torchons sont changés chaque jour.
- Des demandes ont été faites à la mairie pour l'école de La Taillée. Les réponses ne correspondent pas toujours aux demandes.
- La suspicion d'intoxication alimentaire à l'école du Gué a amené la directrice à contacter la médecine scolaire qui a établi un diagnostic : il s'agissait finalement d'une épidémie de gastro-entérite.

## **7 - Questions diverses**

**Rappel : Les questions doivent parvenir par écrit sur le coupon mis à disposition avant la date indiquée sur le mot distribué à cet effet. Sans cela, elles ne seront pas traitées lors du conseil d'école. De plus, s'il s'agit de question d'ordre pédagogique ou personnelle, merci d'aller directement voir l'enseignant pour en discuter avec lui. Le conseil d'école n'est pas l'instance permettant de répondre à ces questions.**

-Stationnement devant les écoles : le conseil d'école demande que les parents se garent correctement et évitent de prendre le sens interdit pour la sécurité de tous.

-Question concernant les soucis de chauffage qui ont eu lieu à La Taillée : le chauffage est bien mis en route la veille de la reprise, mais les pannes qui ont eu lieu étaient imprévisibles. L'école demande si le chauffage peut être seulement baissé pendant les vacances au lieu d'être coupé.

Le prochain conseil d'école est fixé au jeudi 15 juin 2017 à l'école du Gué de Velluire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

Monsieur Marquis ajoute que l'inauguration de l'école du Gué de Velluire aura lieu le samedi 13 mai à 11h.

Au Gué de Velluire, le jeudi 2 mars 2017.

Les secrétaires de séance,  
Elise Gonzalo ,  
Gabrielle Colard

Les présidentes de séance,  
Marie Roger,  
Marion Levalet



## **Copie transmise à :**

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Luçon.
- Madame le Maire de la commune de la Taillée.
- Monsieur le Maire de la commune du Gué de Velluire.
- Mesdames les Conseillères Municipales.
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Parents d'Élèves.
- Mesdames et Messieurs les Enseignants et les aides maternelles du RPI.
- Madame la DDEN.